

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 9 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

Étaient présents :

Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC (Pour toutes les questions à l'ordre du jour sauf le point numéro 2 pour lequel il ne prend pas part au vote)

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-04/24 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que le compte de gestion établi par le Trésorier principal est soumis au vote de l'assemblée ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240409-DEL_2024_04

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2023, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et de Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte de gestion 2023 dont un exemplaire est joint à la présente ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.


Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Conseillère municipale



Pour le Maire empêché,
Jean-Luc BLANC
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 12 AVR. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 AVR. 2024

